

Vers une mise en œuvre du multi-accueil

Ce texte est conçu comme une proposition à l'adresse de différents publics ciblés invités à y réagir, et notamment pour commencer à des milieux d'accueil qui se sont appropriés l'approche, afin de produire un document polyphonique nourris de l'expérience de chacun au bénéfice de tous.

Afin de poursuivre notre réflexion sur le multi-accueil à la suite de l'argumentaire¹ développé dans une fiche thématique précédemment rédigée, nous nous proposons comme annoncé d'aborder la question de sa mise en œuvre concrète. De nombreux pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil du jeune enfant, qu'ils soient associatifs ou communaux, sont en effet aujourd'hui confrontés aux besoins de plus en plus diversifiés des familles et à la difficulté d'y répondre adéquatement.

Rappelons tout d'abord que conformément à la définition proposée, cet accueil se caractérise comme une combinaison de services différents au sein d'un même lieu d'accueil. Une telle offre permet ainsi de répondre à des besoins diversifiés et de s'adapter plus adéquatement à l'évolution des besoins au sein d'une même famille.

En guise de préalable, il est nécessaire de préciser que la mise en œuvre concrète de cette approche de l'accueil ouvre un large champ de réponses possibles. Celles-ci varient en fonction de ceux qui l'adoptent et de la manière dont ils se l'approprient. Des principes la sous-tendent néanmoins.

Le multi-accueil est en effet un dispositif inhérent à une approche de l'accueil de l'enfant caractérisée avant tout par le développement et la valorisation de la fonction sociale de l'accueil, au-delà de sa fonction économique. Ces fonctions déterminent un projet pédagogique spécifique, articulé en équipe, au sein de de chaque milieu d'accueil adoptant cette approche.

Une telle approche suppose en amont un travail de réflexion soutenu. Elle interroge en effet les pratiques existantes, les représentations des professionnelles (des parents, des enfants, de leur identité), la conception même du service offert aux familles, du rôle des professionnelles, et finalement celle du cadre politique plus global auquel ce service prend part.

Au-delà de ces réflexions préalables, se pose également la question du cadre dans lequel vient s'inscrire cette nouvelle approche de l'accueil, en l'occurrence le cadre fixé par l'arrêté milieux d'accueil² qui en fixe la réglementation.

¹ Argumentaire en faveur du multi-accueil, par Joëlle Mottint, été 2008 - voir www.cere-asbl.be/spip.php?article65

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation générale des milieux d'accueil du 27 février 2003, téléchargeable notamment sur le site de l'ONE - www.one.be

Quels sont les obstacles actuels à la mise en œuvre d'un tel projet ?

Les principaux freins d'ordre réglementaire à la mise en place d'un multi-accueil reconnu et subventionné par l'Office de la Naissance et de l'Enfant (ONE), soit actuellement sous la forme d'une crèche, d'un préguardiennat ou d'une maison communale de l'accueil (MCAE), seuls types d'accueil aujourd'hui « subventionnables » par l'ONE, sont :

- une politique d'inscription aujourd'hui conçue pour répondre aux demandes d'accueil planifiées à long terme et prioritairement pour des raisons économiques ;
- un encadrement en personnel social insuffisant ;
- un taux d'occupation conçu sur base d'une organisation de la fréquentation majoritairement à temps plein ;
- une péréquation des participations forfaitaires parentales trop faible pour les milieux d'accueil accueillant majoritairement un public aux revenus faibles.

Quelles sont les implications de la mise en place concrète d'un multi-accueil ?

Comme nous l'avions expérimenté lors d'une rencontre organisée par le CERE avec des milieux d'accueil bruxellois aux pratiques innovantes en juin 2007, une première question s'avère essentielle et déterminante pour revoir les pratiques d'accueil en conséquence. Il s'agit de celle la politique d'inscription adoptée par le milieu d'accueil et son équipe. Comment en effet adapter la politique d'inscription à une conception de l'accueil qui, au-delà de sa fonction économique, valorise la fonction sociale ? Autrement dit, comment mieux prendre en compte, dans un contexte de pénurie de places, toute demande d'accueil dans un souci de plus grande égalité, quelle que soit la situation ou l'occupation du ou des parents (les demandes tardives, les demandes d'accueil à temps partiels, à horaires décalés, lorsque l'enfant a plus de 6 mois, ... etc). Quelles priorités déterminer ? Selon quels critères ?

Revoir la politique d'inscription

La politique d'inscription concerne d'une part la gestion de la liste des inscriptions et d'autre part les relations entre les familles et le milieu d'accueil. La gestion des listes d'inscription doit s'écarter d'une stricte application du principe « premier venu, premier servi » et de son étalement sur plusieurs années pour adopter un système qui offre plus de chances aux groupes « défavorisés » que le système tel qu'appliqué actuellement.

Identifier les besoins

Repenser cette politique suppose tout d'abord de prendre conscience des limites implicites à l'accessibilité dans les procédures existantes, d'identifier les publics visés et ceux qui en sont écartés ainsi que leurs raisons. Ensuite, il s'agit d'envisager les moyens de renforcer l'accessibilité à toutes les demandes quelles que soient l'occupation des parents. Mais quelles sont les raisons qui régissent une telle proposition ? Les raisons sont multiples :

- favoriser l'égalité hommes-femmes dans l'accès au marché de l'emploi et la conciliation vie professionnelle – vie personnelle – vie privée ;
- favoriser l'accès aux milieux d'accueil préscolaires aux publics plus fragilisés sur les plans psycho-socio-économiques afin de renforcer de meilleures conditions d'accès à l'école maternelle et primaire, grâce à la familiarisation avec la vie collective qu'offre le milieu d'accueil, à l'apprentissage de l'une des deux langues de l'enseignement obligatoire.
- favoriser la diversité culturelle et sociale au sein des milieux de vie extra-familiaux du jeune enfant ;
- ...

Quelques exemples de propositions sur base d'échanges avec des associations ayant revu leur politique d'inscription : limiter par exemple les listes d'inscription dans le temps ; réserver un certain nombre de places pour les groupes « défavorisés » à titres divers ; appliquer un système de discrimination positive en fonction de situations identifiées ; etc.

Négocier avec les parents

Valoriser la fonction sociale de l'accueil suppose également de repenser les relations entre l'équipe du milieu d'accueil et les familles en partant des besoins de l'enfant. Repenser ces relations, c'est préciser les attentes et le rôle de chacun au sein de la triade parents-enfant-encadrants, aborder la question de la familiarisation, celle des besoins respectifs de chacun pour le bien-être de l'enfant. C'est aussi négocier avec les parents des modalités d'accueil réalistes et acceptables pour chacune des parties. C'est réfléchir avec eux aux relais éventuels auxquels faire appel si leur demande ne peut être que partiellement rencontrée.

Elargir l'offre... mais à quel prix !

Revoir la politique d'inscription dans une perspective plus égalitaire suppose de se confronter à une plus grande variété de demandes, liées à un éventail bien plus large de situations et de familles différentes. C'est par conséquent s'ouvrir à des demandes de fréquentation plus diversifiée allant d'une demande d'accueil à temps plein à un temps très partiel, sur une période elle aussi également variable (plus ou moins longue).

Or un des aspects du multi-accueil qui suscitent beaucoup de réticences de la part des professionnelles de l'accueil de l'enfant concerne l'accueil à temps très partiel ou de courte durée. Les craintes qu'une telle fréquentation génère sont directement liées à la crainte, légitime par ailleurs, d'une adaptation plus difficile pour l'enfant. Les milieux d'accueil confrontés à ce type de demandes et qui y répondent favorablement ont mis au point des moyens pour assurer un accueil suffisamment bon, dans le respect des besoins de l'enfant. Il est important de souligner ici, au risque de se répéter, que de telles démarches supposent l'assentiment des professionnelles quant au mode d'accueil adopté. Ces moyens concernent la familiarisation et l'accueil proprement dit pour lequel des techniques spécifiques sont utilisées visant à favoriser la sécurité affective de l'enfant. Parmi les techniques utilisées, il y a notamment par exemple la création d'un album photo de l'enfant servant de lien entre son milieu familial et le milieu d'accueil ; nommer lors du rituel du matin les enfants présents et absents ; favoriser la communication avec les parents de diverses manières. Quant à la période de familiarisation, les moyens susceptibles d'assurer les meilleures garanties sont de l'adapter à la situation, de l'envisager au cas par cas, d'assurer une période de familiarisation basée sur la réciprocité permettant une connaissance respective entre parents et encadrants. L'expérience de ces mêmes milieux

d'accueil montre qu'un seuil minimum est néanmoins souhaitable qui est fixé à deux demi-journées par semaine.

Les compétences de professionnels de l'accueil de l'enfant et les moyens requis

De telles modifications exigent un renforcement de l'encadrement en personnel social tant pour assurer les relations avec un grand nombre de familles que pour gérer un plus grand nombre de demandes. Pour les professionnels de l'accueil de l'enfant, il s'agit de développer de nouvelles compétences que l'on peut caractériser, comme le propose Jan Peeters dans une étude récente sur la nouvelle identité des professionnels³, de réflexivité. Par réflexivité, on entend la capacité d'observation, d'évaluation, de négociation, d'ajustement, une ouverture d'esprit, une flexibilité permettant de faire face à une grande diversité de familles et de situations.

Cette approche de l'accueil implique également de développer des contacts avec les organisations locales actives dans le secteur de la santé, de l'aide sociale et de l'aide à l'emploi afin de les sensibiliser à cette politique d'accueil ainsi qu'au fonctionnement du milieu d'accueil. Il s'agit notamment d'établir des contacts soutenus avec les organismes de formation afin de faciliter l'accueil des enfants dont les parents sont en formation, de soutenir les premiers contacts entre parents et milieux d'accueil. Envisager des adaptations possibles dans l'organisation des formations pour permettre l'accueil de ces enfants, en organisant par exemple les journées de formation les lundi ou mercredi, jours où les possibilités d'accueil sont supérieures.

Par ailleurs, la mise en place de nouvelles pratiques doit s'accompagner du développement d'un programme de formation pour le responsable et toute l'équipe pour faire face aux nouveaux défis que représente une nouvelle approche de l'accueil. Ces nouveaux défis sont :

- comment prendre en compte et assurer la diversité, la complexité du multilinguisme, les différences culturelles, les concepts de participation parentale ?
- comment soutenir les enfants dans le développement de tous les aspects de leur identité ? Comment approfondir la rencontre, la connaissance de l'autre, ... ?

En conclusion, la mise en œuvre du multi-accueil requiert d'une part des compétences nouvelles de la part des professionnels qui ne font pas partie des compétences de base requises dans le cadre de leur formation – et ceci constitue à notre sens l'objet d'un débat qui mérite d'être soulevé – et d'autre part une réforme nécessaire de la réglementation des milieux d'accueil pour répondre plus adéquatement aux besoins des familles dans le contexte socio-économique tel qu'il se présente aujourd'hui.

Catherine Gillet, novembre 2009

Avec le soutien du Service de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française

³ Jan Peeters, « Les praticiens de la petite enfance », in : *Professionnels de la petite enfance*, Enfants d'Europe, 15, novembre 2008, pp.21-24.